

DEPARTEMENT
Haute-Garonne
ARRONDISSEMENT
Muret

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 7 Février 2008

L'an deux mille huit et le sept février
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 16 Janvier 2008



Etaient présents : Mme ALQUIER, Mr ANZALONE, Mme BASSO, Mr BEDEL, Mr BENAC B, Mr BENAC C, Mr BENAZET, Mr BERNARD, Mr BOIX, Mr BONEL, Mme BOUFFARTIGUE, Mr BROS, Mr CARON JOURDA, Mr CENA, Mr CESAR, Mr CHERBONNIER, Mme COMA, Mr CONDIS, Mr CORATO, Mme DEDIEU CASTIES, Mr DEJEAN (remplacé par Mr BOUVIER), Mr DELMAS, Mr DESCONS, Mr DESPIERRE, Mr GALY, Mme GAUTRAND, Mr GHIRARDO, Mme GIACOMIN, Mr GOUAZE, Mr HALIOUA, Mr HELLE, Mr ICART, Mr IRIART, Mr LABORDE, Mr LAFAILLE, Mr LECHEVALIER, Mr LEMASLE, Mme LIBERATI, Mme MALET, Mr MICHEL, Mr MINOVEZ, Mme RAGOUILLAUX, Mr ROUGER, Mr ROUJAS, Mr ROUSSE, Mr SEYRAT, Mme SOMPROU, Mme SUZANNE, Mlle TEMPESTA, Mr VALETTE, Mme VIDAL, Mr VIGNES

Etaient excusés : Mme ALLENOU, Mr ASNA, Mr AUDOUBERT, Mr BIMA, Mr CARRERE, Mme CASSIER, Mr CHAUBET, Mr CRABE, Mr DARBAS, Mme DELAVERGNE, Mr DEVIC, Mme FOURTANE, Mr GAY, Mme GRANDET, Mr LACOSTE, Mr LASSALLE, Mme LEVASSEUR, Mme MARCHET, Mme RAFFIT, Mr RIVIERE, Mr RUQUET, Mr SEPOLD, Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mr BONEL

Délibération N° 08.01.12

Objet : Convention de mise à disposition de la salle de l'école maternelle de Montesquieu Volvestre pour une animation collective du RAM

Depuis Septembre 2007 le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) a ouvert ses portes, et ses animations collectives à Carbonne, Lafitte Vigordane, Rieux Volvestre et St Sulpice sur Lèze rencontrent un franc succès.

Sur un territoire aussi vaste que le Volvestre, le RAM se veut être un service de proximité afin d'être au plus près des familles et des assistantes maternelles. Pour cela, il s'avère important d'ouvrir une nouvelle animation au plus près de la population du sud du territoire, à Montesquieu Volvestre.

Cette nouvelle animation collective se déroulera dans une salle de l'école maternelle de Montesquieu Volvestre. Cette salle répond aux conditions de sécurité et d'hygiène fixées par la CAF et la PMI.

Afin de permettre l'accueil de cette nouvelle permanence collective, une convention de mise à disposition du Relais d'Assistantes Maternelles de la salle de l'école maternelle de Montesquieu Volvestre doit être signée avec la Mairie.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'école maternelle de Montesquieu Volvestre pour une animation collective du RAM,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 15.02.08.

